



FONDS CAPI, CFC, CFC II, CFCP, CFC II PROGRÈS, OBJECTIF 10 000 ET OBJECTIF 2 000

Mois et Numéros des tirages	AVRIL 2015	MAI 2015	JUIN 2015
	D 67	G 72	H 61
VILLES	DÉPARTEMENTS	MONTANTS (€)	N° CONTRATS
MONTPELLIER	34	5 520,68	19014460
LES TOUCHES DE PERIGNY	17	4 660,84	19008552
ARTZENHEIM	68	4 502,05	19023600
SARCELLES	95	4 314,93	19027193

Villes	Dépt.	Montants	N° Contrats	Villes	Dépt.	Montants	N° Contrats	Villes	Dépt.	Montants	N° Contrats
CASTELSARRASIN	82	4 248,76	19016093	SAINT MICHEL	2	2 000,00	19032704				
CASTELSARRASIN	82	4 248,76	19014116	LIGNIERES DE TOURAINE	37	2 000,00	19040690				
OCCEY	52	4 083,68	19021135	PORT BOULET	37	2 000,00	19032716				
SAINT NICOLAS DE PORT	54	4 035,08	19021135	CHEDIGNY	37	2 000,00	19032824				
ESCHBACH AU VAL	68	4 002,74	19021853	ST CYR SUR LOIRE	37	2 000,00	19032635				
DROUPT STE MARIE	10	4 000,00	19032757	LANGRES	52	2 000,00	19032800				
NOTRE DAME D O	37	4 000,00	19032712	CHALIGNY	54	2 000,00	19033029				
SELONGEY	21	3 559,44	19008050	OTTONVILLE	57	2 000,00	19031764				
TERNY SORNY	2	3 445,95	19026769	ESCHBACH AU VAL	68	2 000,00	19032887				
SERRA DI FERRO	20	3 398,43	19027578	ESCHBACH AU VAL	68	2 000,00	19032891				
AZAY SUR CHER	37	3 084,63	16031493	FREJUS	83	1 830,00	20013178				
ESCHBACH AU VAL	68	2 953,20	19031209	FAYE LA VINEUSE	37	1 045,99	16034855				
VILLAINES LES ROCHERS	37	2 746,11	16031815	LIGNIERES SONNEVILLE	16	915,60	10154835				
CHATEAU RENAULT	37	2 617,64	16031140	COURS DE PILE	24	457,80	10118477				
NOIZAY	37	2 042,55	16030586								

MONTANTS DES GAINS PAR DÉPARTEMENTS (€)

Aisne	5 445,95	Dordogne	457,80	Haut Rhin	15 457,99
Aube	4 000,00	Hérault	5 520,68	Tarn et Garonne	8 497,52
Charente	915,60	Indre et Loire	23 536,92	Var	1 830,00
Charente Maritime	4 660,84	Haute Marne	6 083,68	Val d'Oise	4 314,93
Corse	3 398,43	Meurthe et Moselle	6 035,08		
Côte d'Or	3 559,44	Moselle	2 000,00	TOTAL :	95 714,86

NUMÉROS DES CONTRATS OU TITRES EFFECTIVEMENT REMBOURSABLES

10118477	16031815	19014460	19023600	19031764	19032757	19033029
10154835	16034855	19016092	19026769	19032635	19032800	19040690
16030586	19008050	19016093	19027193	19032704	19032824	20013178
16031140	19008552	19021135	19027578	19032712	19032887	
16031493	19014116	19021853	19031209	19032716	19032891	

MÉCANISME DES TIRAGES

Les tirages ont lieu publiquement le 20 de chaque mois à Strasbourg ou en tout autre lieu fixé par le Conseil d'Administration en présence d'un Administrateur ou du Directeur Général, ou de tout autre mandataire désigné à cet effet par le Conseil d'Administration. La date du 20 pourra être avancée au 1er jour ouvrable la précédant, afin de tenir compte du fait que les tirages n'ont pas lieu les dimanches, samedis et jours fériés. Un huissier dresse procès-verbal des opérations.

Tarifs Fonds Capi, Compte Fonds Capi (CFC), Compte Fonds Capi Progressif (CFCP), Compte Fonds Capi II (CFC II), CFC II Progrès, Objectif 10 000 et Objectif 2 000 :

Conformément aux conditions générales, paragraphe 1 pour le Fonds Capi, article 9 pour le Compte Fonds Capi et Compte Fonds Capi Progressif, article 10 pour le Compte Fonds Capi II (CFC II) et CFC II «Progrès» et article 11 pour les contrats Objectif 10 000 et Objectif 2 000, on utilise trois roues, la première portant les douze premières lettres de l'alphabet [A à L] et les deux autres les chiffres de 0 à 9.

Mises simultanément en rotation une seule fois, les roues font apparaître l'une des 1200 combinaisons possibles de A00 à L99, soit une probabilité égale à 1 chance sur 1200 chaque mois pour chaque contrat.

Les contrats Fonds Capi portant cette combinaison, à jour de leurs versements, sont crédités de la somme prévue par leurs conditions particulières.

La Société règle la somme prévue par l'article 9 des conditions générales aux porteurs de contrats Compte Fonds Capi et Compte Fonds Capi Progressif, celle prévue à l'article 10 des conditions générales aux porteurs de contrats Compte Fonds Capi II (CFC II) et CFC II «Progrès», celle prévue à l'article 11 aux porteurs de contrats Objectif 10 000 et Objectif 2 000, portant le numéro désigné par le sort, s'ils sont à jour de leurs versements.